

Décembre 2011



*D: tous ensemble*

# LE DIALOGUE SOCIAL VU PAR NOS DIRIGEANTS

*Vite, vite c'est  
bientôt Noël*



On est en droit de s'étonner du manque d'information de la Direction sur la grève PNC et les leçons qu'elle a dû en tirer. Rien d'étonnant à cela, elle s'affaire en catimini pour éviter que de telles « contrariétés » se reproduisent.

Méfiante, elle affute ses armes car nous sommes maintenant à quelques mois des négociations de notre futur Accord Collectif. Alors plutôt que de perdre du temps à renouer un véritable dialogue social avec ces « irresponsables de syndicalistes », mieux vaut jouer la carte de la prudence et utiliser son influence à l'Assemblée Nationale dont certains députés, avec l'appui du gouvernement, ne cachent pas leur volonté de restreindre le droit de grève des salariés. C'est la crise quand même !!!

Il serait donc temps que ces inconscients de salariés réalisent que seuls leurs efforts, leurs larmes et leur résignation permettront peut-être la sauvegarde des dividendes versés aux actionnaires et des gros salaires des patrons. Les temps ont changé et pour 2012 (et certainement pour les autres années à venir) les orientations seront imposées par les agences de notations.

Et si d'aventure, certains ne seraient pas assez « responsables », et bien il est certainement plus sûr et plus simple de les y contraindre. C'est ainsi que quelques jours à peine après notre grève, une magnifique proposition de loi « relative à l'organisation du service et à l'information des passagers dans les entreprises de transport aérien » a vu le jour.

Thierry Mariani, ministre des transports, avait annoncé la couleur en parlant d'un service minimum applicable au transport aérien quand il courait les médias pour fustiger notre mouvement irresponsable qui « prenait en otage » les familles françaises (on se demande parfois si ce ministre réalise ce qu'est être otage...)

*En résumé, cette loi, présentée le 22 novembre et qui sera débattue dès janvier, vise à restreindre le droit de grève et surtout à aider une entreprise comme AIR FRANCE à mieux contourner l'impact d'une grève.*

Cette loi proposée par Eric Diard, député UMP, doit passer en urgence à l'Assemblée Nationale dès fin janvier, puis très rapidement au Sénat, où une procédure d'urgence doit être utilisée afin d'être définitivement adoptée avant la présidentielle. Elle reprend certaines dispositions phares de la loi du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres de voyageurs (en vigueur à la RATP ou encore à la SNCF) :

- Mécanisme de prévention des conflits (mise en place d'un dispositif de dialogue social, qui existe pourtant déjà à AIR FRANCE).
- Obligation de déclaration individuelle, confidentielle, de participation à un mouvement de grève 48h à l'avance.
- Obligation pour AIR FRANCE d'informer les passagers sur l'état du trafic 24 heures avant la grève.

Dans la proposition de loi présentée au Sénat, on parle même d'un service minimum qui serait justifié du fait des liaisons assurées avec l'outre-mer pour garantir la continuité territoriale ! Ben voyons, AIR FRANCE est une entreprise privée, ou publique, selon ce qui arrange nos dirigeants !

*Bref, coïncidence ou effet d'aubaine, toutes ces dispositions permettront à la Direction de faire face aux conflits dans l'Entreprise plus facilement et de réorganiser complètement l'activité à temps afin de minimiser le plus possible l'impact d'une grève. A moins d'un mouvement suivi à 100%, les grèves pourront enfin être matées. Cela sent comme un air de rengaine : la grève en France ? Oui, à condition que ça ne gêne personne.*

Même si le député Eric Diard s'en défend, en prétendant que son projet n'est pas consécutif à notre dernière grève, c'est un joli cadeau de Noël pour AIR FRANCE.

On ne peut ignorer que, malgré son statut d'entreprise privée, elle garde des contacts privilégiés avec l'Etat, fait un lobbying puissant auprès de nos députés et n'a aucun souci pour faire passer les projets de loi qui lui vont bien !

Pendant notre conflit, nous avons également pu déplorer la totale instrumentalisation de la presse qui n'a cessé de minimiser les chiffres de la participation et l'impact sur les vols. N'oublions pas que notre entreprise est l'un des plus gros annonceurs en France en termes de budget.

Quant à la DGAC, AIR FRANCE y fait la pluie et le beau temps. Il suffit qu'elle demande une dérogation pour l'obtenir, nous en avons encore eu la preuve avec celle qui a été accordée pour faire partir des avions sans CC lors de la grève... La sécurité des vols n'est plus, dans ce cas, une priorité.

*L'état est prompt à apporter son soutien à l'entreprise lorsqu'il s'agit de limiter les droits des salariés et favoriser ses dirigeants, alors que parallèlement il favorise la concurrence déloyale des lows cost et du TGV subventionnés par l'argent public.*

Dans cette situation ubuesque la Direction d'AIR FRANCE devrait trouver des solutions en interne plutôt que de les chercher en externe grâce à ses appuis. Pendant ce temps, le dialogue social au sein même de l'entreprise reprend péniblement...

**L'UNSA PNC, AU SEIN DE L'INTERSYNDICALE PN,  
TRAVAILLE SUR CETTE ATTEINTE AU DROIT DE GREVE  
A LA VEILLE DE LA RENEGOCIATION  
DE NOTRE ACCORD COLLECTIF.**